

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare d'Annemasse (74100)

La convention d'occupation signée le 21 décembre 2018 entre SNCF Gares & Connexions et NAKENOI pour une durée de dix ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial lié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 3 signé en date du 29 juin 2022.

« Restauration, vente à emporter, vente de boissons chaudes et fraîches, viennoiseries ».

Cet avenant, dont l'objet est de modifier la redevance d'occupation, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.